

Brèves du Collège



Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français
91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
www.cngof.asso.fr • cngof@club-internet.fr

NOVEMBRE 2014 - N° 40

40

Numéro 40 ! Numéro spécial car sa parution coïncide avec les Journées, ce qui, grâce à son insertion dans les sacs des congressistes, lui assure une diffusion exceptionnelle.

La moitié des participants aux Journées est membre du CNGOF. Ils reçoivent donc régulièrement les Brèves. Mais l'autre moitié ne l'est pas et risquerait de ce fait d'ignorer les nombreuses activités du Collège.

C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer quasi intégralement ce numéro aux activités des commissions du CNGOF. Elles sont le ferment de notre Collège. Chacune a un rôle spécifique à jouer et toutes

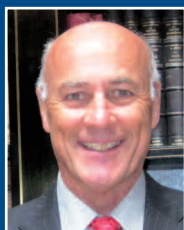


contribuent à la cohérence de l'ensemble. C'est grâce à ses commissions que le CNGOF est devenu ce qu'il est aujourd'hui, la grande société savante professionnelle qui fédère l'ensemble de notre vaste discipline et qui permet à chacun de nous de trouver les références qui lui sont nécessaires. C'est au sein des commissions que les actions du Collège se préparent et que les experts se rencontrent pour discuter et rédiger les avis qui, après avoir été approuvés par le conseil d'administration, sont ensuite diffusés à l'ensemble des membres.

Les missions précises des commissions sont variables d'une commission à une autre, d'autant que chacune a une certaine latitude pour élaborer ses propres objectifs, son rythme et ses méthodes de travail. Elles peuvent s'appuyer sur les moyens du Collège, la salle de réunion (et l'accueil !) du boulevard Sébastopol ainsi que sur la salle de réunion virtuelle qui permet d'organiser sans frais toutes les réunions téléphoniques nécessaires. Les commissions du Collège peuvent aussi bénéficier du site du Collège ainsi que de la possibilité de diffuser des courriers et des documents à l'ensemble des membres du CNGOF. Elles ont la possibilité d'organiser une session lors des Journées : c'est l'assurance de pouvoir sensibiliser et informer un grand nombre de collègues sur le sujet dont elles sont porteuses.

[Suite page 2](#)

éditorial



Bernard Hédon
Président du CNGOF



L'année 2014 du Conseil Scientifique du CNGOF

Les membres actuels du Conseil Scientifique (CS) sont François Goffinet, Bruno Carbonne (coordonnateurs), Alexandra Benachi, Xavier Deffieux, Philippe Deruelle, François Golfier, Olivier Graesslin, Lucie Guilbaud, Véronique Houfflin-Debarge, Christophe Poncelet, Marie-Victoire Sénat, Loïc Sentilhes.

Cette année, le Conseil Scientifique a réuni plusieurs jurys pour l'attribution des bourses de recherche. Les lauréats des bourses pour l'année 2014 sont :

- Bourse du CNGOF : Pierre-Adrien Bolze (montant 18 000 €)
- Bourse du CNGOF : Ferdinand Dhombres (montant 9 000 €)
- Bourse canadienne QTNPR (Quebec Training Network in Perinatal Medicine) : Solange Georges-Picaud
- Bourse Gédéon-Richter (thématique fibromes) : Philippe Khadel

[Suite page 2](#)

L'année 2014 des groupes de travail « RPC – section obstétrique » et « RPC – section gynécologie/risque en gynécologie »

Depuis une quinzaine d'années, le CNGOF organise et finance des groupes de travail selon la méthodologie de la Haute Autorité de Santé (HAS) appelée « **Recommandations pour la pratique clinique (RPC)** ». L'objectif est d'améliorer la santé des femmes en guidant les professionnels pour la prise en charge des principales situations rencontrées en obstétrique et pour le diagnostic et le traitement des principales pathologies gynécologiques.

Ainsi, chaque année, des recommandations (destinées aux professionnels et usagers de santé) sont publiées et com-

muniées oralement lors des Journées du CNGOF.

Pour la section obstétrique, il s'agit des RPC « hémorragie du post-partum » (2014, réactualisation de 2004), « RCIU » (2013), « modalités d'accouchement en cas d'utérus cicatriciel » (2012), « grossesse prolongée » (2011), « diabète gestationnel » (2010), « grossesse gémellaire » (2009), « extractions instrumentales » (2008), « surveillance du fœtus pendant le travail » (2007) etc...

Pour la section gynécologie, il s'agit des RPC « pertes de grossesse » (2014), « kystes de l'ovaire » (2013, réactualisation

[Suite page 2](#)

Éditorial, suite

Parmi les commissions, on distingue les commissions "fonctionnelles", celles qui contribuent au fonctionnement du Collège et les commissions "spécialisées" qui sont porteuses d'une thématique particulière à notre discipline ou à l'exercice de notre profession.

Les premières, les commissions fonctionnelles (Conseil Scientifique, Conférence des enseignants, CEROG...), forment la structure solide du Collège. C'est sur leurs travaux et sur leur fonctionnement participatif que reposent la qualité, le sérieux et la crédibilité de notre société savante. Les deuxièmes, les commissions spécialisées (Échographie, Expertises...), sont les chevaux légers qui vont de l'avant, explorent des domaines nouveaux, jalonnent le terrain et préparent les avancées de demain. Elles ne couvrent cependant pas, et c'est volontaire, tous les champs de notre discipline. Nous avons en effet la chance d'avoir un tissu associatif très riche formé de nombreuses sociétés savantes spécialisées (ménopause, pathologie cervicale, sénologie, oncologie...). Dans tous ces domaines où des sociétés savantes sont devenues partenaires du Collège, il était inutile de créer une commission supplémentaire. L'esprit est bien de rassembler, non de disperser et l'important est que tout le monde progresse ensemble.

Cette progression collective n'est possible que grâce à la contribution de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nos Journées annuelles sont un moment si important : l'occasion de créer des liens, de prendre contact avec une commission qui travaille sur un sujet qui nous intéresse et de nous y investir nous aussi.

Je suis certain que la lecture de ces pages saura vous convaincre de la diversité et de la qualité du travail des commissions. Elles sont le ferment qui fait lever la pâte. Venez, vous y avez vous aussi votre place.

Bernard Hédon

Comment participer au travail d'une commission ?

Manifestez votre intérêt en écrivant à : cngof@club-internet.fr

L'année 2014 des groupes de travail « RPC – section obstétrique » et « RPC – section gynécologie/risque en gynécologie », suite

de 2001), « infections génitales hautes » (2012), « fibrome utérin » (2011, réactualisation de 1999), « couple infertile » (2010), « incontinence urinaire » (2009), « ménorragies » (2008), « prévention du cancer du col de l'utérus » (2007), « endométriose » (2006) et « grossesse extra-utérine » (2003). Lors du dernier conseil d'administration, il a été décidé d'essayer d'organiser une RPC « prolapsus génital », en collaboration avec d'autres sociétés savantes (AFU (CUROFF), SIFUD-PP, SCGP, SNFCP). Parallèlement, depuis 2009, en partenariat avec Gynerisq, de nouvelles « RPC Risque » sont apparues, destinées à aborder des thématiques plus ciblées : « installation des trocars en coelioscopie » (2009), « complications de la chirurgie prothétique du prolapsus » (2011), « hystérocopie » (2013) et « hystérectomie » (prévu fin 2015) ayant fait l'objet de signalements type événements porteurs de risque (EPR) ou événements indésirables graves (EIG) auprès de Gynerisq.

Le choix des sujets des RPC est proposé par les coordonnateurs des RPC, discuté au sein du Conseil Scientifique et validé par le conseil d'administration. Depuis 2009, ces sujets sont aussi discutés en amont avec Gynerisq qui est force de propositions. Selon l'importance des sujets proposés, certaines RPC d'obstétrique ou de gynécologie peuvent être traitées la même année. Par exemple, l'année 2015 sera marquée par l'élaboration d'une RPC concernant le post-partum mais aussi une RPC sur la dys-

tocie des épaules. Une réunion est programmée avec Gynerisq le jeudi 4 décembre 2014 au CNIT pour discuter des futurs sujets de recommandations dont certains ont été abordés lors du dernier conseil d'administration (IVG et IMG médicamenteuse, prévention de la prématurité spontanée et de ses conséquences en anténatal et rupture des membranes en particulier).

L'année 2015 sera aussi marquée par un changement d'un des coordonnateurs de la commission « RPC – section obstétrique » puisque Christophe Vayssière a choisi de démissionner de ses fonctions de coordination qu'il occupait depuis 2007. Il sera remplacé par Marie-Victoire Sénat qui a participé précédemment à de nombreuses RPC en tant qu'expert-rédacteur. Enfin, la commission « RPC – section obstétrique » élabore après chaque RPC un DPC validé par la commission DPC du CNGOF, DPC fourni « clé en main » aux médecins qui souhaitent organiser ce type de formation dans leur région, afin de diffuser largement les recommandations du CNGOF auprès de tous les professionnels de santé.

Loïc Sentilhes et Christophe Vayssière, chargés de mission de la section « RPC – obstétrique »

Xavier Deffieux, chargé de mission de la section « RPC – gynécologie/risque en gynécologie »

L'année 2014 du Conseil Scientifique du CNGOF, suite

Le Conseil Scientifique joue un rôle de suggestion et de validation des thématiques et des orateurs pour les événements du CNGOF (ou en lien avec ce dernier). Cette année, outre le programme des Journées du CNGOF, le Conseil Scientifique a participé à l'élaboration d'une session du CNGOF lors du Congrès de l'European Board and College of Obstetrics and Gynecology (EBCOG) à Glasgow, permettant de mettre en valeur des études cliniques multicentriques françaises (étude NOCETER par Thomas Schmitz, étude PREMEVA par Damien Subtil...).

L'un des sujets récurrents des réunions du Conseil Scientifique concerne la validation des thématiques des recommandations pour la pratique clinique (RPC) du CNGOF. Cette année, les responsables de l'organisation des RPC pour l'obstétrique ont changé : Marie-

Victoire Sénat succède à Christophe Vayssière, toujours associée à Loïc Sentilhes. Xavier Deffieux reste le responsable des RPC pour la Gynécologie.

Le Conseil Scientifique du CNGOF a salué la création d'un Conseil Scientifique du Collège National des Sages-Femmes. Le CNGOF s'associera au CNSF pour la réalisation de leur première RPC sur le thème de l'utilisation de l'ocytocine au cours du travail.

La commission chargée d'attribuer ou non le parrainage du CNGOF aux manifestations scientifiques qui le sollicitent est organisée par Michel Dreyfus et Gérard Lévy.

Bruno Carbonne et François Goffinet, Responsables du Conseil Scientifique

Évolutions et perspectives du CEROG

En janvier prochain, cela fera sept ans que le CEROG (Comité d'Éthique de la Recherche en Gynécologie Obstétrique) a été créé au sein du CNGOF. Face aux exigences croissantes des éditeurs de périodiques scientifiques concernant la validation des recherches par des IRB (*Institutional Review Board*), le CNGOF et le GROG (Groupe de Recherche en Obstétrique et Gynécologie) avaient souhaité mettre en place une structure destinée à aider les investigateurs en délivrant un avis éthique et méthodologique sur les projets de recherche non interventionnelle.

Avant le vote par les parlementaires de la loi dite Jardé, relative aux recherches sur la personne, recherches interventionnelles et non interventionnelles étaient distinguées. En pratique, elles le sont toujours puisque les décrets d'applications ne sont pas publiés. Si la recherche interventionnelle dans sa globalité relève des Comité de Protection des Personnes (CPP), les travaux non interventionnels (observationnels) sur patients ou sur données ne nécessitent que l'approbation préalable d'un Comité d'Éthique de la Recherche (CER) tel que le CEROG. Cela signifie à l'inverse que les collections biologiques et les études interventionnelles, y compris les études apparte-

nant à la catégorie « soins courants », à savoir les recherches portant sur des soins habituels mais où une procédure de surveillance inhabituelle est mise en place en raison de la recherche, doivent impérativement faire l'objet d'une soumission à un CPP et n'entrent en aucun cas dans les prérogatives des CER. Il en va de même des études visant à évaluer un dispositif médical implantable.

Alors que l'objectif premier du CEROG était de faciliter les démarches permettant la publication de travaux ne relevant pas d'un CPP, il apparaît que le comité permet effectivement de combler un manque puisqu'en sept ans, ce sont plus de 400 projets de recherche qui ont été examinés par les experts qui composent les deux commissions de ce comité (recherche en gynécologie et AMP - recherche en obstétrique et médecine foetale).

Comme le précise la déclaration d'Helsinki, les personnes se prêtant à la recherche doivent être des volontaires informés. Aussi, le rôle du CEROG ne se limite pas à l'examen du protocole d'étude, mais consiste également en l'examen des modalités d'information et des documents produits à cet effet. Le devoir d'information concerne bien sûr les travaux prospectifs ; il concerne également les études rétrospectives sur données puisque les patients

doivent pouvoir être en mesure de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de recherche. Une très grande part des discussions qui animent les commissions du CEROG est en lien avec cette problématique de l'information.

Nous rappelons enfin qu'un avis favorable du CEROG ne se substitue en rien à la déclaration par l'investigateur de son fichier à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et dans certains cas à l'avis du CCTIRS (Comité Consultatif sur le Traitement de l'Information en matière de Recherche dans le domaine de la Santé).

Pour davantage d'informations sur le fonctionnement du CEROG et pour soumettre vos projets de recherche qui ne relèvent pas d'un CPP, rendez vous sur la page web du CEROG http://www.cngof.asso.fr/D_PAGES/MCEROG_00.HTM. Dans quelques semaines, un système de soumission en ligne facilitant la démarche sera mis à votre disposition.

Gérard Levy, responsable du CEROG

Vincent Letouzey, responsable de la section gynécologie-AMP

Elie Azria, responsable de la section obstétrique-médecine foetale

Perspectives 2015 de la commission Démographie et offre de soins

Cette commission est toute nouvelle et tente de s'atteler à une tâche difficile qu'est la perspective de l'évolution de la démographie médicale de notre spécialité sur le territoire. L'évaluation de la démographie médicale des décennies à venir est primordiale afin de ne pas se retrouver en panne de praticiens, ce qui serait dramatique pour la santé des femmes et de leurs enfants.

Les acteurs qui ont permis d'avancer cette année sur le sujet sont :

- Jean-Luc Pouly
- Michel Dreyfus
- Maria Mandon

D'autres participants vont être progressivement intégrés à cette commission dont les réflexions devront également tenir compte de la probable et prochaine réforme de l'internat.

L'analyse des modèles de projections actuels ne tient pas compte d'un certain nombre de paramètres tels que :

- la féminisation très importante de notre profession,
- la durée de vie professionnelle réelle des futurs praticiens,
- l'installation non homogène des nouveaux arrivants sur le territoire.

De plus, notre spécialité souffre d'une image de pénibilité, de risques médico-légaux majeurs et de cotations d'actes tout à fait insuffisants. Il faudra œuvrer pour améliorer notre visibilité pour les jeunes étudiants en médecine afin de redevenir une spécialité plus attrayante. Il reste donc encore beaucoup de travail et j'invite toutes les bonnes volontés à nous rejoindre pour permettre d'avancer sur ce difficile sujet.

Didier Riethmuller, responsable de la commission Démographie et offre de soins

L'ODPCGO en 2014

Le DPC a eu quelques difficultés à se mettre en place, les exigences administratives étant lourdes. Pour notre spécialité, 2014 a vu un développement favorable avec la réalisation de 32 thèmes dans 22 villes différentes. Plus de 1000 spécialistes ont participé à un programme de DPC. Notre spécialité se positionne donc bien mais doit continuer ses efforts. Une charte de qualité est rédigée, un comité scientifique en est garant.

En janvier 2014, l'ODPCGO (regroupement des différentes sensibilités de la gynécologie-obstétrique) obtient son agrément administratif et attend l'agrément scientifique de la Commission Scientifique Indépendante (CSI).

Pendant les 38^{es} Journées nationales de décembre, vous pourrez profiter de votre présence au congrès pour satisfaire facilement à vos obligations de formation en vous inscrivant dès aujourd'hui :

- par téléphone au 05 61 22 73 42 et par mail : organisation@odpcgo.org
- par courrier à : Matières Grises - ODPCGO, 18 place Roguet, 31300 Toulouse

Jean-Pierre Blanchère, Président de l'ODPCGO

L'année 2014 de la commission Internationale

Les événements marquants de l'année sont les suivants :

1/ ASIE DU SUD-EST

• **Vietnam.** Le programme FFI (Faisant Fonction d'Interne) soutenu par le ministère des Affaires étrangères et initialisé par le Collège dans les années 90, a laissé la place à un programme de formation des formateurs. Beaucoup d'anciens FFI sont devenus responsables des hôpitaux universitaires et en concertation avec eux, nous avons mis en place en 2010 un « Diplôme inter-universitaire de techniques avancées en gynécologie obstétrique » basé à la faculté de médecine d'Angers (Pr Ph. Descamps). Nous en sommes au 2^e cursus de ce diplôme différent et distinct chaque année, avec un diplôme de PMA, un de médecine materno-fœtale et un de chirurgie avancée. La dernière mission consacrée à la chirurgie vient d'être assurée en novembre à Hanoi (30 étudiants) et Hué (60 étudiants) par Xavier Deffieux et Franck Léonard.

Par ailleurs, trois congrès franco-vietnamiens ont été organisés en 2009, 2011 et 2013 à Hanoi et Hô Chi Minh-Ville, tous couronnés de succès et le prochain congrès est prévu en mai 2015.

• **Cambodge.** Suite aux décisions des enseignants khmers et du recteur qui ont réduit la maquette de notre spécialité à trois ans, le CNGOF a décidé, en accord avec les responsables du FSP à Phnom-Penh, de ne plus assurer directement de modules d'enseignement mais d'apporter un appui pédagogique pour la formation des formateurs, la présélection des candidat(e)s DFMS/A, la rédaction des thèses, et l'organisation d'un « projet simulation » en gynécologie-obstétrique. Depuis 2005, un étudiant khmer vient chaque année se spécialiser en France soit sur un poste du contingent national D.F.M.S.A, soit

grâce à une bourse de mécénat gérée par le Collège. Deux d'entre eux viennent de passer une année de formation dans le service du Pr H. Fernandez au Kremlin Bicêtre, et un vient d'arriver pour une spécialisation de chirurgie endoscopique dans le service du Pr J. L. Béniffa.

• **Laos.** 2014 était la 3^e année d'un appui à la création d'une école de sages-femmes dans ce pays qui n'en formait plus depuis 1992 (580 décès maternelles/100 000 naissances). Même si cet appui ne sera pas pérennisé au-delà, une première promotion de 22 sages-femmes sera diplômée en 2015.

2/ AFRIQUE

De nombreuses actions ponctuelles sont en gestation : Mauritanie, Cameroun (où une délégation de 40 juniors est invitée gracieusement aux Journées du Collège).

Au Sénégal, le Collège a envoyé une délégation de 10 orateurs au premier congrès franco-sénégalais organisé à Dakar du 20 au 23 mai 2014 par le Pr Cheik Tidiane Cissé, et co-présidé par le Pr B. Hédon. Ce congrès, qui réunissait de nombreux participants de toute la sous-région africaine, a été aussi un succès. Le Pr R.X. Perrin, Président de la Société africaine de gynécologie-

Workshop à Dakar



obstétrique (SAGO), nous a demandé de participer aux travaux du congrès annuel de la SAGO qu'il a présidé à Brazzaville en novembre 2014.

3/ EUROPE

Les contacts sont régulièrement suivis avec les autres sociétés savantes européennes (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne) via le « four countries meeting » qui s'est réuni fin juillet à Berlin.

4/ QUÉBEC

Le Collège québécois (AOGQ) souhaite participer davantage aux Journées du CNGOF ainsi qu'aux actions internationales francophones puisque deux observateurs québécois nous accompagneront en mai 2015 au Vietnam.

Il est également prévu de resserrer nos liens pour favoriser les fellowships au Québec (cf. communication de Ph.Descamps à la session JnGOF le 4 décembre prochain).

5/ FIGO

Le Pr S. Arulkumaran, Président de la FIGO et le Président de la Société japonaise de gynécologie-obstétrique



L'année 2015 sera une année importante puisque la France devra être réélue pour garder son siège. Prochaine réunion les 29-30 mai 2015 à Melbourne.

Gilles Dauplain et Philippe Descamps, responsables de la commission Internationale

Actions 2014 de la commission Infécondité et préservation de la fertilité

Notre commission comprend maintenant une quinzaine de membres actifs. L'équilibre Paris-Province et les modes d'exercice est préservé ce qui permet un travail commun de qualité.

L'année 2014 a été centrée sur la réactivité à l'actualité, l'enrichissement des DPC et le travail sur la préservation de la fertilité.

En ce qui concerne l'actualité, le sujet « brulant » de 2013 sur la publication des résultats des centres de FIV a pris une inflexion plus positive avec la mise en place dès 2015 de fiches individuelles par tentative assurant (à terme) une meilleure visibilité et intelligibilité du rendu des résultats. De plus, l'Agence de la biomédecine annonce enfin des moyens pour les centres pour obtenir ce rendu, ce qui était nécessaire.

L'année en cours a, par contre, encore montré l'insuffisance de la réponse française à la problématique du don d'ovocyte. La prise de position du CNGOF, impulsée par la commission Infécondité sur une décision de l'ARS allant dans le mauvais sens (suppression d'autorisation dans l'Ouest), a permis de nous positionner en opposition à ces mesures restrictives qui finalement vont à l'encontre de l'intérêt des couples.

Les DPC autour des centres d'intérêt de la commission (prise en charge des couples infertiles) reçoivent un succès mérité de participation. Dans le fond, nous avons étoffé les supports disponibles mais aussi fait évoluer les contenus. Un niveau 2 permet d'aborder les stimulations. Nous avons mis en place un DPC « préservation de la fertilité » qui doit être inauguré en 2015.

Notre commission est fière d'avoir mis en place une session sur cette thématique au cours des Journées du CNGOF 2014. De plus, une étude nationale montrant l'état des lieux de la fertilité des patientes post-cancer est disponible et souligne les efforts à apporter dans ce domaine.

L'année 2015 aura pour nous deux axes de travail en dehors de la veille sur l'actualité de l'infécondité. Tout d'abord, la mise en place d'un DPC de niveau 3 pour les couples infertiles permettant de le réserver aux protocoles dans le cadre de la FIV. La commission va également œuvrer à mettre à jour des recommandations qui datent de 2009 et les présenter fin 2015.

Au travail ...

Jean-Philippe Ayel, responsable de la commission Infécondité et préservation de la fertilité

Bilan 2014 de la commission Échographie

Actions en 2014

1) Centralisation des projets de DPC en rapport avec l'échographie (V. Houfflin-Debarge) dont l'état d'avancement est le suivant :

Sujet	Responsable	point 2-10-2014
Écho en gynécologie	J.M. Levallant	Pas d'information
Écho avant 11 SA	M. Collet	En cours
RCIU	G. Grangé et V. Tsatsaris	Déposé
Écho en salle de naissance	D. Riethmuller	En cours
Relation soignant-soigné	R. Favre	Proposition de fusion avec le dossier « annonce » rédigé par B Guigues
Utilisation optimale de l'image et Doppler	R. Favre	Projet
Annonce après échographie de dépistage	B. Guigues	Déposé Collaborations : M. Dommergues, D. Lemery, R. Favre
Échographie « clinique » focalisée en consultation (1 ^{re} intention, urgence)	B. Guigues	En cours
Cerveau foetal	C. Garel et R. Favre	Objectif 2016
Échographie 11-13+6	V Houfflin Debarge	Objectif 2015

2) Normalisation des critères de qualité pour la mesure de la clarté nucale et de la longueur cranio-caudale, travail mené à la HAS en collaboration avec le CFEF et le CEPPIM, en cours d'aboutissement pour une convergence nationale des critères qualité échographique dans le dépistage de la trisomie 21.

3) Participation active du CNGOF au Club des utilisateurs de BioNuQual, une base de données via internet permettant d'analyser de façon détaillée les informations sur le dépistage de la trisomie 21 transmises par l'agence de la biomédecine, les laboratoires agréés, les échographistes.

Le CNGOF a ainsi pu jouer le rôle qui est le sien dans la sécurité des dépistages proposés aux femmes enceintes.

4) Diffusion des recommandations échographiques suite aux RPC sur le retard de croissance intra-utérin : un courrier circulaire sera envoyé aux membres pour les aider à appliquer les recommandations du CNGOF en matière de dépistage des foetus petits pour l'âge gestationnel.

5) Vidéos pédagogiques en ligne : des vidéos pédagogiques à destination des internes ont été mises en ligne sur le site du CNGOF. Le lien va être diffusé par l'AGOF.

6) Organisation de la session d'imagerie des Journées 2014.

Projets 2015

1) Prévention du risque infectieux lié à l'échographie endovaginale.

- Participation à un projet PREPS en collaboration avec le CFEF (soumis).
- Projet d'enquête de pratiques.

2) Établissement de directives qualité pour l'échographie gynécologique.

3) Réflexion sur la simulation en échographie.

Marc Dommergues, responsable de la commission Échographie

Actions 2014 et perspectives 2015 de la commission Expertises

L'a prévention du développement d'une médecine défensive, la prévention des problèmes humains et assurantiels liés à la qualité inégale des expertises, l'adaptation de notre société savante au décret sur l'insuffisance professionnelle pour les gynécologues-obstétriciens et les demandes répétées faites au Collège pour assistance technique ou avis sur des dossiers en cours de procédures justifiaient la création de cette commission. Elle réunit aujourd'hui 9 experts judiciaires hospitaliers, hospitalo-universitaires ou libéraux qui souhaitent pérenniser et rendre toujours plus attrayante la session expertises de nos Journées pour actualiser les connaissances des experts et préparer les confrères à d'éventuelles procédures. En créant en 2015 un programme DPC spécifique à destination des experts judiciaires, des assureurs et en collaboration éventuelle avec la chancellerie, les assureurs et les associations de patients, la commission souhaite participer aux obligations de formation des experts et être force de propositions sur l'organisation générale des expertises en gynécologie-obstétrique.

Patrick Fournet, responsable de la commission Expertises

Compte-rendu des travaux de la commission d'Orthogénie

La commission d'Orthogénie du CNGOF tente de « rattrapper le temps perdu » en mettant les bouchées doubles. Un gros travail vient de se terminer qui concerne les conseils de bon usage en matière de contraception d'urgence rédigés par le Docteur Christian Jamin avec les contributions collectives du groupe. Ce texte sera mis à la disposition des collègues mais la manière de le diffuser reste encore à déterminer.

Pour les Journées du Collège, la partie contraception de l'orthogénie qui est commune avec la gynécologie médicale sera programmée avec cette discipline sur une session commune.

La contraception des mineures (pour peu qu'il s'agisse des contraceptifs remboursés) est désormais gratuite à condition que l'ordonnance porte la mention "contraception mineure gratuite" ainsi que la date de naissance de l'adolescente. Quand la confidentialité est souhaitée, le pharmacien doit utiliser un code spécifique le permettant.

Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers de gynécologie-obstétrique

et de gynécologie médicale ont été les destinataires d'un courrier visant à les sensibiliser à la formation des internes dans les domaines de l'IVG et de la contraception. Une enquête est d'ailleurs prévue auprès des internes au cours de l'année 2015 pour connaître plus précisément leur niveau de formation théorique et leur pratique en orthogénie. Le log book du CNGOF est complété par un chapitre orthogénie pour que la formation technique soit correcte sur ce point et attestée par les séniors.

Un projet de recherche est prévu pour déterminer la dose de mifégyne à mettre en œuvre dans l'IVG médicamenteuse, et une véritable RPC dans ce domaine ainsi que dans le domaine de l'IMG devrait être programmée dans l'année à venir.

La commission d'Orthogénie espère attirer de nombreux collègues lors des Journées du Collège où les mises au point sont de qualité et susceptibles d'intéresser une grande majorité d'entre eux.

Israël NISAND, responsable de la commission d'Orthogénie

Perspectives 2015 de la commission Précarité

Le conseil d'administration a approuvé la création d'une commission « Précarité » qui a pour but de développer notre réflexion sur la façon dont notre exercice professionnel doit s'adapter pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des patientes en situation personnelle de précarité. Tous ceux qui sont concernés par ce sujet sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat du collège (cngof@club-internet.fr). Gérons qu'il y aura rapidement une session sur ce sujet lors de nos Journées !

Bernard Hédon

Lettre à destination de la DGOS concernant le rapport sur la chirurgie ambulatoire

Le 12 juin dernier, les professeurs Olivier Graesslin, Hervé Fernandez et Emile Daraï ont écrit une lettre au nom du CNGOF à destination de Jean Debeaupuis, directeur général du ministère des Affaires sociales et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins (DGOS) dont voici la teneur : « Nous avons pris connaissance du rapport sur la chirurgie ambulatoire (CA) qui nous est parvenu peu de temps avant la tenue de la réunion au ministère le 5 juin dernier. La gynécologie-obstétrique est particulièrement concernée par cette activité et l'objectif de plus de 50 % d'actes chirurgicaux réalisés en ambulatoire nous paraît tout à fait réaliste pour notre spécialité eu égard à la typologie des interventions que nous pratiquons. Néanmoins, cette augmentation ne pourra pas se faire sans efforts organisationnel et financier, avec des retombées économiques favorables qui ne seront possibles que dans un deuxième temps. Dans notre spécialité, le déploiement et l'augmentation de l'activité ambulatoire tiennent plus à une amélioration du processus organisationnel qu'à des évolutions techniques. La lecture de ce rapport nous amène donc à faire plusieurs commentaires et propositions : (...) »

Cliquez sur ce lien pour lire la lettre dans son intégralité :

http://www.cngof.asso.fr/documents/brevs/CNGOF_brevs_40.pdf
(identifiant : cngof, mot de passe : cngof)

Perspectives 2015 de la commission Simulation

Il s'agit d'une nouvelle commission coordonnée par Benoît Rabischong et Olivier Graesslin. Son objectif à terme est de définir une nouvelle politique pédagogique afin de développer l'apprentissage en gynécologie-obstétrique par la simulation. Il faut souligner, à ce titre, la création en 2014 de la Société francophone de simulation en santé (SOFRASIMS, Président J.Y. Granry) à laquelle le CNGOF a été associé avec d'autres sociétés savantes. Il y sera représenté par B. Rabischong (vice-président). La mise en place de cette commission simulation interviendra en pratique lors des 38^{es} Journées nationales.

Benoît Rabischong, responsable de la commission Simulation

Soutien au centre d'AMP (aide médicale à la procréation) de la clinique de la Sagesse à Rennes pour la pratique du don d'ovocytes

La décision de suppression de l'autorisation de la pratique du don d'ovocytes (DO) à la clinique de la Sagesse à Rennes est malencontreuse à bien des égards. Elle va à l'encontre de la prise de position très claire de notre Collège en faveur de la pluralité des modes d'exercice. Elle délivre un message négatif vis-à-vis du DO alors qu'il a la plus grande difficulté à se développer dans notre pays, et qu'il est la cause d'un mouvement transfrontalier massif. Elle contribue à faire peser encore plus la responsabilité et la charge du DO sur le secteur public alors qu'aucun moyen supplémentaire ne lui a été donné.

Cette décision éminemment contestable de l'ARS de Bretagne amènera inéluctablement une baisse de l'offre de soins dans un domaine qui est déjà extrêmement déficitaire.

Bernard Hédon

Conditions de prescription de contraception pour les 15/18 ans

Depuis le 31 mars 2013, tous les contraceptifs remboursables par l'assurance maladie peuvent (et doivent) être délivrés gratuitement aux mineures de plus de 15 ans.

Il s'agit donc, à ce jour, des progestatifs et œstrogènes oraux contenant du lévonorgestrel (LNG) ou du noréthistérone, des DIU au cuivre, des SIU au LNG, de l'implant sous-cutané, du désogestrel 75 (à ce jour, une seule spécialité remboursable : Optimizette®), de l'acétate de médroxyprogestérone, et des contraceptions d'urgence hormonales au LNG ou à l'acétate d'ulipristal (UPA).

Pour cela, le prescripteur doit établir une ordonnance nominative portant la mention « contraception mineure gratuite » ainsi que la date de naissance de l'adolescente. Il est préférable que cette prescription soit isolée (faire 2 ordonnances si prescription d'autres médicaments associés).

Si la mineure est sur la carte vitale de ses parents et si elle souhaite le secret, le pharmacien dispose d'un code permettant la confidentialité de délivrance au même titre que la contraception d'urgence au LNG.

Il est indispensable que ces conditions de prescription et de délivrance soient connues et respectées par l'ensemble des acteurs (médecins, sages-femmes et pharmaciens) pour contribuer au meilleur accès à la contraception des mineures de plus de 15 ans.

La délivrance des contraceptifs, sans restriction de molécule ni d'âge, ainsi que des préservatifs, demeure gratuite pour les mineur(e)s dans les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Nathalie Trignol pour la Commission d'Orthogénie du CNGOF